

Alternates - 23 September 2016

TERRI AGNEW:

Bonjour et bonsoir. Bienvenue à cet appel conjoint du comité d'évaluation des candidats pour le Conseil d'administration et du comité de processus de sélection des membres du Conseil d'administration, pour les membres et les suppléants de ces groupes de travail. On est le 23 septembre, à 13 heures UTC.

À cet appel, nous avons Murray McKercher, Gordon Chillcott, Sylvia Herlein Leite, Maureen Hilyard, Olivier Crépin-Leblond, Glenn McKnight, Yrjö Länsipuro, Jordi Iparraguirre, Alan Greenberg, Louis Houle, Ali AlMeshal, Julie Hammer, Vanda Scartezini, Seun Ojedeji, Aziz Hilali et Eduardo Diaz. Dave Kissoondoyal va nous rejoindre un peu plus tard.

Nous avons reçu les excuses de Shreedeeep Rayamajhi, Gunela Astbrink et Carlos Raul Gutierrez.

Du personnel de l'ICANN, nous avons Heidi Ullrich, Ariel Liang et moi-même, Terri Agnew.

Les interprètes d'espagnol seront Veronica et David et les interprètes de français seront Isabelle et Camila.

Je vous rappelle s'il vous plait de dire vos noms au moment de parler pour les procès-verbaux et afin que les interprètes puissent vous identifier sur les autres canaux.

Cela dit, je donnerais la parole à monsieur Alan Greenberg ou à Julie Hammer.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Alternates - 23 September 2016

JULIE HAMMER: On était censé commencer en souhaitant la bienvenue aux membres du BCEC et du BMSPC et d'expliquer le but de cet appel. C'est Alan qui devait le faire.

ALAN GREENBERG: Je ne suis pas prêt pour le faire, mais j'essaierais. Le BMSPC est l'organisation qui gère tout le processus à l'exception des tâches qui sont spécifiquement assignées à l'ALAC dans le règlement intérieur et c'est limité à l'approbation des règles par le comité et à un ou deux autres détails. Tout le reste du processus est géré par ce groupe, qui s'occupe de tout ce qui ne dépend pas du BCEC, c'est-à-dire que le BCEC s'occupe des demandes des expressions ou des manifestations d'intérêt, de les évaluer, de voir lesquelles devraient être incluses dans les critères et les critères minimaux, voir ce qui devrait être inclus dans la candidature et ce qui devrait être présenté au comité d'évaluation.

Tout le reste est fait par le BMSPC. Cela comprend la préparation du programme, la supervision du processus qui suit la spécification BCEC de qui sera candidat et l'annonce des résultats finaux de l'élection. Donc, les délais sont essentiels. Il y a beaucoup d'étapes critiques à suivre, dont certaines sont assez compliquées. Pour le processus d'élection, s'il y avait plus d'un candidat il pourrait y avoir plusieurs étapes. Par exemple, parce que le processus spécifié garanti que la sélection finale est prise par l'électorat, ce qui minimise les chances d'avoir des élections hasardeuses, et à mesure que les électeurs éliminent des candidats, ils ont la possibilité de reconsidérer qui ils veulent avoir.

Le processus peut donc être assez compliqué, et pour les deux élections que nous avons eues jusqu'à présent, les deux sont passées par les deux tours de vote. Dans un cas, on a même dû répéter l'élection.

Il y a beaucoup d'aspects spécifiques qui sont inclus dans les documents, mais ce n'est qu'un aperçu et je ne suis pas sûr de la quantité de détails qu'il s'avère utile de donner dans cet aperçu. Tijani pourra sans doute compléter ces détails, et lorsqu'on entrera dans les aspects spécifiques du processus, je pourrais ajouter ces détails.

Je m'excuse de devoir passer cela comme ça, de ne pas pouvoir expliquer cela plus correctement et de ne pas être prêt.

JULIE HAMMER:

Merci Alan. Je vous remercie d'avoir assumé et de nous avoir expliqué dans la mesure du possible. Passons donc maintenant aux responsabilités du BCEC. Je sais qu'il y a un nombre de personnes qui ne savent pas comment se passe ce processus, et même si vous n'avez pas de préparation, vous connaissez le processus bien mieux que moi. Donc, on parle ici d'une liste préliminaire de candidats qui est présentée et lorsqu'on voit dans le détail cette liste préliminaire, on voit qu'il y a un nombre d'étapes.

En premier, il faut se mettre d'accord sur la liste de candidats, il faut signer les dispositions de confidentialité, se mettre d'accord sur un processus pour évaluer les candidats, rédiger ou planifier un appel à candidats et obtenir les manifestations d'intérêt, et puis faire l'évaluation et identifier. Et puis, la deuxième étape est d'énumérer les

références et de voir quels sont les candidats qui sont dans cette liste préliminaire.

Je suis sûr qu'il y aura des questions bien plus complexes à discuter à mesure qu'on avancera avec le processus. Que je sache, c'est le fonctionnement logique et le processus logique qui doit être suivi.

Je pense que lorsqu'on aura les réunions de chaque comité, on verra exactement ces questions plus en profondeur, mais si quelqu'un a des questions à ce point-là ou si quelqu'un a déjà participé au processus de sélection de par le passé, peut-être qu'il voudrait ajouter des informations.

Je vois Alan qui lève la main. Vous avez la parole.

ALAN GREENBERG: Merci Julie. Les expériences précédentes ne seront pas utiles parce que le processus évolue pour chaque élection, et on a des personnes qui ont déjà participé qui sont présentes à cet appel, n'est-ce pas ?

HEIDI ULLRICH: Oui, c'est le cas.

ALAN GREENBERG: Bien, dans les groupes précédents, on a déjà vu des situations auxquelles une personne soit ne pouvait pas continuer d'assurer son poste ou alors elle allait continuer en théorie, mais elle n'assistait plus aux réunions. Donc, on voyait qu'il y avait un manque de participation. Ce qui était considéré comme un vrai problème.

Alternates - 23 September 2016

Et cependant, on n'avait pas un processus facile pour remplacer cela. Le travail du BCEC et le travail du BMSPC à ce moment critique est très intense. C'est vrai que la liste est courte, mais le travail est très intense. Une fois, on a dû trouver des remplacements et c'était très difficile de le faire en deux semaines.

Donc, on a décidé qu'il devrait y avoir des personnes suppléantes au cas où quelqu'un devrait quitter le groupe. Ces personnes ne participent ni sur la liste de diffusion ni aux réunions, mais elles peuvent remplacer un membre si besoin. Donc, si vous êtes un suppléant, vous êtes un membre en attente, en suspens, au cas où votre participation serait nécessaire.

JULIE HAMMER:

Et nous avons d'ailleurs un nombre de suppléants qui sont connectés à cet appel. Je sais qu'on a des suppléants du BCEC et je ne suis pas sûr si nous avons des personnes du côté du BMSPC qui aient été sélectionnées en tant que suppléant. Nous les remercions de nous avoir rejoints aujourd'hui, et je vais donner la parole à Murray qui lève la main.

MURRAY MCKERCHER:

Merci Julie. J'ai un commentaire à faire concernant la précision d'Alan. Il y a beaucoup d'information sur le wiki du BCEC qui pourrait être utile, mais pour rebondir sur ce que disait Alan, si vous ne faites pas partie du processus et que vous rejoignez les discussions une fois qu'un membre quitte, cela pourrait être difficile de pouvoir comprendre les débats. Parce qu'on s'intégrerait à un processus qui est déjà à mi-chemin. Donc,

Alternates - 23 September 2016

je ne sais pas si on peut choisir comment cela se passe si on est un suppléant ou...

ALAN GREENBERG:

Bon, en fait la manière dont chaque groupe donne accès à ces suppléants dépend de chaque groupe. C'est à chaque groupe de décider si les suppléants doivent être inclus dans la liste de diffusion. Dans le cas du BCEC, cette décision relève de la responsabilité du Président ou du Président avec le groupe, ce qui diffère de l'ALAC. L'ALAC va devoir décider avec le groupe et l'ALAC n'est pas au courant des informations qui seront discutées au sein du BCEC à moins qu'ils ne soient inclus dans le processus.

J'ai tendance à croire que les personnes vont continuer le processus s'il s'agit d'un processus de deux semaines, sauf dans le cas de problèmes médicaux ou de santé, mais en termes généraux, leur disponibilité n'a pas à voir avec... Ne variera pas dans le terme des deux semaines. On dirait que c'est le meilleur choix, mais les règles doivent être établies par chacun d'entre eux. Le règlement intérieur n'aborde pas cette question. On ne sait pas comment les suppléants vont participer.

JULIE HAMMER:

Merci Alan. Merci.

C'est une question qu'on devrait peut-être discuter au sein du BCEC et on devrait établir des directives dans notre règlement intérieur pour savoir comment gérer cela.

Alternates - 23 September 2016

ALAN GREENBERG: Je ne serais plus le suppléant de Tijani et Tijani va pouvoir parler lui-même. Bienvenue Tijani.

JULIE HAMMER: Donc, qu'est-ce que je dois expliquer, Tijani.

Alan parlait de la responsabilité, de la participation des suppléants pendant que vous n'étiez pas là. On a déjà parlé du BCEC, mais si vous avez des explications à ajouter ou que vous avez prévu de nous expliquer quoi que ce soit, allez-y.

TIJANI BEN JEMAA: Merci Julie et merci Alan. Cette année a été très chargée de travail. C'était un défi de pouvoir tout suivre. J'ai eu beaucoup de soucis, mais ce n'est plus un problème maintenant. Je suis prêt à travailler.

Je confirme ce que vient de dire Alan. Si, à un moment donné, un des membres ne peut pas remplir son poste, les suppléants assument cette obligation. Donc, on a changé les règles afin de ne pas avoir des suppléants qui commencent à participer aux discussions au moment où il y a quelqu'un qui ne peut plus continuer.

C'est pourquoi nous avons invité les suppléants à cet appel pour qu'ils soient informés et pour qu'ils soient au courant. Mais pour ce qui est du BCEC, ils ne peuvent pas avoir toutes les mêmes informations que les membres, parce qu'il y a beaucoup d'informations confidentielles discutées au sein de ce groupe.

Cela dit, je souhaite la bienvenue à tous les membres et à tous les suppléants des deux comités. Je voudrais souhaiter la bienvenue aux membres de mon comité qui est le BMSPC, ainsi qu'aux membres du BCEC bien sûr. Alan et moi avons préparé une ligne chronologique que nous allons partager d'ici peu et qui sera disponible dans très peu de temps. J'espère qu'Alan pourra le confirmer. Je viens de lui envoyer la dernière version. Et nous sommes en train de travailler sur les directives ou le règlement intérieur, ou peu importe le nom que vous lui donnez pour le BMSPC.

Pour le BCEC, c'est différent parce que dans les règles, on dirait que les règles devaient être approuvées par l'ALAC. Donc, l'ALAC va devoir se réunir. Je ne sais pas s'il y aura un vote ou... En tout cas, ces règles de procédure, ce règlement intérieur sera approuvé. Cela correspond aux leçons que nous avons tirées à partir des expériences que nous avons eues au cours des deux derniers tours d'élection, des deux dernières élections. Les règles et les procédures du BCEC sont la responsabilité exclusive du BCEC.

Donc, ce que je fournirais... Son les règles du BCEC. Le BMSPC a ses propres règles, son propre règlement intérieur, et je suis prêt à répondre à vos questions au cas où il y en aurait. Merci.

ALAN GREENBERG:

Il me semble que le règlement intérieur qui est mis à jour spécifie que les directives et le processus des deux comités doit être ratifié par l'ALAC. En aucun cas, les règles ne seront rédigées par l'ALAC. Elles ne seront que ratifiées par l'ALAC.

Alternates - 23 September 2016

TIJANI BEN JEMAA: Oui, je confirme cela, Alan. Et, j'ajouterais que le BMSPC... Je n'avais pas dit qu'il n'avait pas de directives. J'ai tout simplement dit que ces directives seraient établies par le BMSPC qui rédigerait ses propres directives. C'est ça que je voulais dire.

ALAN GREENBERG: Oui. Non, ce n'est pas ce que j'ai dit, Tijani. Il se pourrait que les règles d'un des deux comités doivent être confirmées par l'ALAC et non pas celles des deux. C'est ça que j'ai dit, que je voulais préciser, pour que tout le monde comprenne ça clairement.

JULIE HAMMER: Bien, avec cette précision, nous voyons que nous parlons ici de la même règle. Est-ce que vous avez déjà une idée de ce que pense le BCEC ? Est-ce qu'à travers cela vous avez déjà commencés à travailler sur les directives pour le BMSPC ?

TIJANI BEN JEMAA: Ces directives seront basées sur notre expérience précédente comme j'ai dit tout à l'heure. Elles seront tant applicables au BCEC qu'au BMSPC. Pardon.

JULIE HAMMER: Okay, c'est bon. On a compris.

TIJANI BEN JEMAA: Okay.

Alternates - 23 September 2016

JULIE HAMMER: Alors Tijani, est-ce que vous avez quelque chose d'autre à ajouter ou devrait-on continuer d'avancer et passer au point suivant ?

TIJANI BEN JEMAA: Non, allez-y. Continuez.

JULIE HAMMER: J'essaye de présenter le code de comportement du BCEC : c'est une version préliminaire. D'après ce que j'ai vu dans le code de comportement du BCEC dans sa version précédente, je vois que ce qui a été fait sur cette nouvelle version préliminaire était de copier le code de comportement du BCEC de 2014 et qu'il se demande s'il est nécessaire de modifier ce code de comportement. Donc, j'assume que le BCEC va discuter de cela plus formellement lors de sa prochaine réunion.

Mais j'ai une question à poser à Tijani et à Alan et c'est : si les membres du BCEC doivent reconnaître formellement qu'ils se soumettent à ce code de comportement d'après les règles de ce code de comportement et d'autre part, je voulais demander si le BMSPC a son propre code de comportement ou si en vertu des processus qui suivent et qui n'ont pas tellement d'aspects confidentiels ou ils n'en ont pas besoin ? Ces deux questions sont pour Alan ou pour Tijani.

CHERYL LANGDON-ORR: Le BMSPC – je pense qu'on pourrait directement répondre à la question de Julie concernant le BMSPC.

Alternates - 23 September 2016

TIJANI BEN JEMAA: Le BMSPC n'a pas un code de conduite : on a des directives plus précises, les points qui n'étaient pas suffisamment clairs lors des élections précédentes et cela visait à apporter davantage de clarté pour les membres.

Le BCEC a différentes versions, parce qu'on désigne des membres qui ont des obligations de confidentialité et par conséquent, on a besoin de ce code de conduite. Et le BMSPC n'a pas besoin d'un tel code. Voilà pour ce qui en est de votre première question. Quelle était la deuxième question, Julie ?

JULIE HAMMER: La deuxième question était : s'il serait souhaitable ou recommandable que les membres du BCEC reconnaissent et acceptent formellement ce code de conduite et s'y soumettent ou qu'ils comprennent que s'ils participent au processus ils ont accepté de manière extra-informelle ce code de conduite ?

TIJANI BEN JEMAA: Je pense que les membres du BCEC ont créé eux-mêmes ce code de conduite. C'est leur propre... C'est le résultat de leur propre travail. Donc, ils vont sans doute l'accepter.

ALAN GREENBERG: Peut-être que Cheryl pourrait nous expliquer cela ?

Alternates - 23 September 2016

CHERYL LANGDON-ORR: Merci Alan et Tijani. Ça fait un moment que je lève la main, parce que je connais bien cette question. Comme Tijani a dit, le BCEC...

Ce code de conduite du BCEC est essentiel pour les membres du BCEC et ce code établit le processus de mise en place des suppléants du BCEC avec tous les accords et toutes les exigences. J'ai moi-même présidé le BCEC de par le passé. Donc, je sais de quoi on parle. Et le code de conduite – pardon, on a des problèmes de son

TERRI AGNEW: On s'excuse. On essaie de récupérer la qualité du son.

ALAN GREENBERG: Lorsqu'on entend des bruits, votre voix devient inaudible. Elle disparaît automatiquement.

CHERYL LANGDON-ORR: Ah, pardon. J'essaierai de ne pas les laisser me taire. Donc, cette version est une version préliminaire du code de conduite et je recommanderais au BCEC de réviser cette version. S'il y a des modifications à y apporter, elles devraient être faites dans l'ordre correct, mais ce code de conduite constitue l'un des principaux documents qui doivent être suivis.

Nous avons des lignes directrices et des procédures opérationnelles qui guident et orientent notre travail. Donc, le BCEC et le BMSPC doivent avoir une définition claire de leurs responsabilités pour ne pas se superposer.

Alternates - 23 September 2016

Donc, les procédures opérationnelles qui sont maintenant à une version préliminaire et qui sont très importantes sont là pour garantir que chaque membre du BCEC et que les suppléants élus, le cas échéant, ont une compréhension générale pour s'engager de manière formelle et pour assurer que tout le monde a bien compris ce code de conduite à travers leur participation.

Il y a des membres du BCEC et du BMSPC qui ne sont pas présents à cet appel. Ils pourraient s'excuser selon un processus et les conséquences pourraient être graves. Donc Julie, je veux être claire : cette version préliminaire est révisée et évaluée et acceptée, et chacun parmi nous, doit fournir son acceptation formelle et sa manifestation d'avoir bien compris de quoi il s'agit.

JULIE HAMMER:

Merci Cheryl. J'ai bien noté et nous allons donc nous en occuper. Dev, à vous.

DEV ANAND TEELUCKSINGH:

Mon commentaire, c'est tout simplement qu'il y a quelqu'un sur le canal espagnol qui a une question. Donc, je voulais simplement vous le dire, parce que cette personne n'est pas sur Adobe Connect.

JULIE HAMMER:

Merci. Alors, est-ce que l'interprète pourrait nous interpréter cette question ?

Alternates - 23 September 2016

MARITZA AGUERO:

Bonjour. Alors, ma question est liée aux suppléants. D'après ce que j'ai entendu pendant cet appel, le suppléant ne sera pas au courant de certaines questions qui sont tout à fait confidentielles et qui ont été discutées par les autres membres. Comme justement je suis dit suppléante, dans ce cas-là peu probable, mais c'est la question : que se passera-t-il si un membre à part entière ne peut pas continuer d'exercer le rôle pour lequel il a été nommé et si donc, un suppléant vient en tant que substitut de cette personne se remplacer à elle – la remplacer, pardon. Que se passe-t-il dans les cas d'accord qui auront été atteints par consensus et dans ce cas-là, les règles de procédure, le règlement intérieur et le code de conduite, que se passe-t-il ? Donc, l'idée c'est de pouvoir voter de manière informée.

JULIE HAMMER:

Merci pour cette question. Alors en ce qui concerne la question des suppléants et le fait que, de temps à autre, ils doivent venir tout d'un coup dans le groupe. C'est effectivement une chose dont il faut que nous discussions. Il faut que nous nous mettions d'accord là-dessus en groupe, à savoir quelle est la procédure à suivre. Je n'ai pas de réponse immédiate à votre question si ce n'est de dire que nous devons effectivement y réfléchir ensemble et il faut sans doute inclure le suppléant dans la discussion de manière assez précoce dans le processus.

J'entends toujours un écho. Je pense qu'il y a quelqu'un qui devrait éteindre sa ligne.

Alternates - 23 September 2016

ALAN GREENBERG:

Pour être clair, les suppléants c'est un concept qui a été ajouté pour s'assurer que s'il fallait ajouter quelqu'un à la fin ou au milieu du processus, on n'aurait pas à passer par un processus d'élection. Donc, le plan de base c'est que ces personnes ne devaient pas participer au début, mais qu'ils seraient prêts à arriver dans le groupe si nécessaire et effectivement, oui, il va falloir faire un petit rattrapage et ça dépendra du moment. Parfois, il y aura beaucoup de rattrapage, parfois un peu moins.

Alors, il faudra peut-être changer un peu les règles, un petit peu, mais l'attente, c'est que si tout se passe bien, il n'y aura pas besoin de ces suppléants. Ces suppléants sont simplement là au cas où. Donc, c'est un petit peu comme ça que les choses sont faites. Oui effectivement, il y a le potentiel qu'il y a besoin de faire un rattrapage. Ceci étant, étant donné que nous avons des groupes de vingt personnes qui travaillent de manière active, qui contribuent, c'est quelque chose qui est gérable.

Julie a raison. Tijani a raison : le groupe peut modifier les règles. Ca, c'est donc une des choses à considérer. Et donc, il y aura la possibilité de faire la mise à jour auprès du suppléant.

Alors pour ce qui est de la confidentialité, je vais être très franc. J'ai été candidat au cours des deux dernières élections, donc je ne dois absolument pas savoir ce qui se passe au BCEC. Je sais qu'il y a eu un problème avec le BCEC précédent, parce qu'il y a eu un problème de confidentialité justement. Donc, un très gros problème de confidentialité. Ça, c'est quelque chose de très sérieux. Et comme Cheryl l'a dit, nous le prenons très au sérieux. Merci.

Alternates - 23 September 2016

JULIE HAMMER: Il y a donc une nouvelle main levée de Cheryl, semble-t-il. Alors allez-y, Cheryl.

CHERYL LANGDON-ORR: Alors très brièvement, en ce qui concerne les suppléants du point de vue du BCEC, une des choses que j'ai toujours considérée, c'est qu'on pourrait peut-être au niveau des BCEC s'attendre à ce que les suppléants fassent partie du processus dans une certaine mesure. Peut-être qu'ils soient mis à jour sur les procédures, sur les délais – quand va-t-on faire quoi ? – au cas où on aurait besoin de cette personne. Et si nécessaire, on pourra donc les mettre au courant des projets, de l'avancement des projets ainsi que des détails sur les informations confidentielles.

Donc par exemple, il est important que cette personne sache si nous en sommes, par exemple, aux deux tiers du processus qui a été fait. Donc par exemple, en est-on au deuxième appel d'expression d'intérêt ? Donc, dès le début, il y a un ensemble de critères qui ont été établis, des critères déterminants, d'autres critères – les caractéristiques qui sont recherchées.

Donc, il faut qu'il y ait une certaine compréhension de ces principes, de ces pratiques et les détails plus juteux pour ainsi dire ne viendront qu'après. Mais au moins que ces personnes puissent comprendre le comment.

Alternates - 23 September 2016

JULIE HAMMER:

Merci Cheryl. Cela répond – je pense – à la question. Mais en ce qui concerne le détail du processus, c'est quelque chose qui pourra être fait au sein du BCEC. Donc, ce n'est pas la peine de plus en parler dans le cadre de notre réunion plus part. En tout cas, merci. C'est très utile comme clarification.

Alors, je ne vois personne qui a la main levée. Donc, je vais maintenant passer au point suivant. Le point 7. Donc, nous allons passer un petit peu des exigences préliminaires pour les candidats. J'ai regardé un peu ces exigences qui ont été mises en place pour les élections de 2010 et de 2014. Et donc, nous avons mis à jour dans une certaine mesure. Alors, je n'ai pas vraiment trouvé d'exigence pour les déclarations pour 2014.

Mais à la base, cette version donc est basée sur les exigences de 2010. J'ai pris en compte les nouveaux statuts et mis à jour les expressions sur la base des qualifications des nouveaux statuts pour en fait copier et coller les nouvelles expressions qui sont utilisées dans les nouveaux statuts. Donc ça, c'est une des modifications que j'ai apportées.

Ensuite, du point 1 au point 5, les anciens statuts étaient identiques à la nouvelle version qui a été approuvée en février de cette année.

Il y a également un autre changement que j'ai apporté : c'est que j'ai effacé – excusez-moi, j'ai fait une erreur, ce n'est pas que j'ai effacé, mais ce qui a été changé entre les anciens et les nouveaux statuts, ça a été d'effacer un point qui disait que les personnes qui étaient prêtes à être bénévoles sans être rémunérées – donc cette partie-là a été éliminée des statuts. Mais je pense que ça a été fait avec l'introduction

Alternates - 23 September 2016

de la rémunération pour les différents membres du Conseil. Donc ça, c'est quelque chose qui a été fait depuis la dernière fois.

J'ai également remarqué que sur les directives spécifiques de l'ALAC il y a autre chose qui a été ajouté en 2014. Donc, la compréhension selon laquelle, en fait de la relation ICANN-At-Large.

Donc, je pense que cette page, nous devons en discuter dans le processus initial du BCEC. Donc, il y a une certaine évolution des déclarations, mais ma question pour le groupe, c'est qui approuve les exigences des candidats : est-ce que c'est le BCEC qui approuve ou alors est-ce que ceci doit être renvoyé à l'ALAC pour approbation et je crois que l'ALAC – pardon Alan – va avoir la réponse.

ALAN GREENBERG:

Alors, en fait, cela ne fait pas partie des statuts. Donc, c'est à votre discrétion. Je ne m'attends pas qu'il y ait rejet par l'ALAC à moins qu'il y ait quelque chose de vraiment ridicule, mais pour ce qui est des détails pour l'expression d'intérêt, pour le détail de tout ceci – ce que l'on demande aux candidats, comment on évalue leurs réponses, ça c'est votre travail en fait.

JULIE HAMMER:

Merci Alan. C'est une réponse brève et claire. En fait, c'est exactement ce qu'il fallait que je sache. Alors avant de passer à autre chose, je vous demande si vous avez d'autres questions, d'autres commentaires sur le sujet des exigences pour les candidats.

Bon. Très bien. Donc, nous en sommes maintenant au point 8 : les étapes suivantes. Donc, il y a trois points dans cette partie : la fréquence des appels BCEC et le prochain appel. Alors ce que j'aimerais suggérer au groupe, c'est qu'au début en tout cas, le BCEC utilise le Doodle pour trouver un bon moment pour les appels. Je travaillerais avec le personnel pour utiliser cette fonction (questionnaire Doodle). Je peux m'en occuper au début de la semaine prochaine en gérant des créneaux horaires afin de voir si on peut trouver un moment de la semaine où chacun peut s'engager.

J'aimerais faire une partie du travail sur la liste. Donc, discussion par email. J'aimerais avoir un moment dans la semaine, toutes les semaines, qui soit prévu. De toute façon, si on n'arrive pas tous à se retrouver, au moins avoir un créneau horaire dans la semaine qui convienne à tout le monde. C'est plus facile en fait d'annuler une réunion que d'essayer d'en mettre une en place à la dernière minute.

Donc, du point de vue du BCEC, je crois que nous avons beaucoup de travail à faire relativement rapidement. Mais entre-temps, il faudra sans doute afficher des documents pour que les gens puissent les prendre en considération, pour voir les versions préliminaires. En tout cas, merci Tijani de nous avoir envoyé ces premières versions. C'est extrêmement utile. Alors, les membres du BCEC qui sont présents lors de cet appel d'aujourd'hui –et bien, je veux simplement vous demander si vous avez des commentaires, des questions en ce qui concerne la proposition. Merci Cheryl. Allez-y.

Alternates - 23 September 2016

CHERYL LANGDON-ORR: Donc, non seulement il y a révision et ratification du code de conduite à accepter pour ainsi dire, mais nous savons également qu'il faut avoir un appel pour les expressions d'intérêt de la part du BCEC.

Donc, je pense qu'il faut faire la version préliminaire de ce travail et je pense qu'il faut absolument s'occuper de ça, voir ce qui a déjà été fait en terme d'expressions d'intérêt. Je crois que sur la liste on pourrait peut-être distribuer et revoir les discussions préliminaires pour les expressions d'intérêt. Je pense qu'il faut commencer là-dessus.

JULIE HAMMER: Merci beaucoup. J'ai un commentaire. Je vais passer la parole à Tijani qui va nous parler des appels du BMSPC et du prochain appel. Et puis, effectivement – également pardon – de la réunion lors de l'ICANN57.

TIJANI BEN JEMAA: Alors, Tijani au micro. J'espère que l'audio est meilleur, parce qu'on a eu beaucoup de problèmes tout à l'heure. On m'a dit que ma voix n'était pas bien claire.

Le BMSPC aura au moins un appel avant Hyderabad et avant le 10 octobre, pour parler deux choses : premièrement, le calendrier qu'il nous faut publier et nous devons tous être d'accord là-dessus ; et le deuxième point – le calendrier, les dates. Il faut tous se mettre d'accord – le BMSPC – sur les dates. Je travaillerai avec Julie, mais j'aimerais en fait demander à Julie de venir, d'être présente lors de notre prochain appel de manière à ce que nous puissions ensemble adopter le calendrier, le calendrier du BMSPC. Donc ça, c'est la première chose.

La deuxième chose, c'est que j'aimerais proposer des directives et donc, deuxième partie pour le BMSPC, et donc, elles seront basées sur ce qui a été discuté lors des deux dernières séries. Donc, nous allons prendre en considération le règlement intérieur, mais pour ce qui est des directives, j'aimerais en parler pendant cet appel. J'espère que nous pourrons les adopter de manière à ce que nous soyons prêts à démarrer dès que possible.

Alors, avant Hyderabad, je ne pense pas que nous aurons d'autres choses. Par contre, après Hyderabad, sachant que notre travail démarre réellement lorsque Julie aura terminé, lorsque le BCEC aura terminé son travail, je pense qu'en fait la fréquence des appels ne sera pas énorme avant que la liste des candidats ne soit déterminée et définitive. Alors donc, nous aurons deux appels, deux appels pour finaliser tout ceci. Une fois que la liste des candidats en fait sera déterminée, nous commencerons à travailler immédiatement.

En tout cas, c'est ce que je pense en ce qui concerne le programme. S'il y a d'autres choses à dire, d'autres commentaires, d'autres questions, et bien je suis tout à fait prêt à y répondre. Merci.

JULIE HAMMER:

Y a-t-il des questions pour Tijani ? Seun, vous avez la parole.

SEUN OJEDEJI:

Merci. Désolé pour le bruit, mais je suis en voiture. Je voulais simplement remercier Tijani pour sa suggestion. Donc, en ce qui

Alternates - 23 September 2016

concerne l'approbation et le travail pour la réunion. Désolé, mais l'interprète ne m'entend pas.

TIJANI BEN JEMAA: Si quelqu'un peut m'expliquer ce qu'a dit Seun, ce serait bien, parce que je n'ai pas compris. Il y avait beaucoup de bruit. Je n'ai pas compris. Je n'ai pas compris la question de Seun.

ALAN GREENBERG: Oui, j'ai la même question.

JULIE HAMMER: Seun, est-ce que vous pouvez répéter ce que vous venez de dire, parce je ne pense pas que nous ayons compris ? Nous ne vous avons pas entendu. Merci.

SEUN OJEDEJI: Est-ce que vous m'entendez ? Ça va ?

ALAN GREENBERG: Oui, allez-y.

SEUN OJEDEDI: Je disais qu'il serait bien d'envoyer les documents sur les directives, donc avant la prochaine réunion, de manière à pouvoir se préparer avant la réunion. Merci.

Alternates - 23 September 2016

TIJANI BEN JEMAA:

Ah oui, j'ai compris la question. Merci beaucoup, Seun, d'avoir répété. Alors oui, j'enverrais les directives dès que je les aurais terminées et avant l'appel. Ça, c'est sûr. En ce qui concerne le calendrier, je travaille avec Alan et Heidi et lorsque nous serons prêts, lorsque nous aurons quelque chose qui est pratiquement définitif, presque terminé en termes de calendrier, nous l'enverrons et nous en parlerons ensemble. Ça va comme ça ?

JULIE HAMMER:

D'autres questions ? Merci. Je pense que Seun n'a rien ajouté, peut-être qu'il a des problèmes à se connecter. Mais je crois que ça répond à sa question. Alors, je pense que nous avons passé en revue les différentes choses dont nous devons parler pendant une heure. Donc, c'est très bien. Par contre, il y a des personnes qui ont des questions. Si le personnel a des choses à dire, à ajouter, c'est le moment de le faire. Heidi, vous avez quelque chose à dire ?

HEIDI ULLRICH:

J'ai affiché dans le chat que pour la séance conjointe BCEC-BMSPC en face à face sera le lundi 7 à 11 h 00, entre 11 h 00 et 12 h 30. Merci.

JULIE HAMMER:

Merci Heidi. Alors, dernière opportunité si vous avez des choses à ajouter dans la partie Divers. Tijani, est-ce que vous avez des commentaires avant de terminer l'appel.

Alternates - 23 September 2016

TIJANI BEN JEMAA: Oui. Merci Julie. Je voulais mettre l'accent sur le fait que la réunion conjointe en face à face à Hyderabad aura pour objectif de vraiment tout terminer avant le lancement du processus. Je suis sûr que le BCEC travaillera même avant Hyderabad et donc s'il y a besoin, on pourra toujours discuter des problèmes éventuels pour trouver des solutions.

Mais donc, nous aurons un calendrier pour tout le monde, chaque comité aura ses procédures, ses directives. Donc, nous serons prêts à lancer le travail. Alors, cette réunion en face à face sera vraiment une opportunité pour tous les membres présents d'exprimer leur point de vue et de corriger tout ce qui doit être corrigé. Merci.

JULIE HAMMER: Merci beaucoup, Tijani. Alors encore une fois, d'autres commentaires. Sinon, si tout le monde est satisfait et bien, nous pouvons conclure notre réunion et souhaiter à tout le monde une bonne journée, une bonne nuit ou une bonne après-midi, quel que soit le cas.

TIJANI BEN JEMAA: Merci beaucoup. Merci à tout le monde. Au revoir. Merci.

ALAN GREENBERG: Et merci à tous les deux de vous êtes porté volontaire pour ce travail.

TIJANI BEN JEMAA: De rien. Merci.

Alternates - 23 September 2016

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Merci à vous, Isabelle ou Camila.

INTERPRÈTE: De rien. Merci beaucoup.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Au revoir.

INTERPRÈTE: Au revoir.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Donc encore une fois, la réunion est terminée. Merci beaucoup d'avoir participé. Vous pouvez maintenant déconnecter toutes vos lignes et passez une excellente journée.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]